

Etudiants

Entreprises

Laboratoires

Esprit scientifique, Esprit d'entreprise

Cifre

Conventions

Conventions Industrielles de Formation par la REcherche

Depuis 1981, les CIFRE, dispositif du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche géré par l'ANRT, connaissent un développement continu avec un doublement du nombre annuel de conventions signées au cours des dix dernières années.

Les CIFRE ont déjà réuni plus de 6000 entreprises et 4000 laboratoires de recherche académique autour de 12 000 thèses.

On enregistre 50% de nouvelles entreprises chaque année, essentiellement des PME. Ce renouvellement des partenaires caractérise bien la pertinence de cette mesure de soutien à la recherche partenariale dans tous les secteurs d'activité.

Ce dispositif est adapté à tous les types d'entreprise. Les PME, voire les TPE, l'utilisent davantage en proportion de leur contribution à l'activité nationale de R&D, parce qu'il constitue un outil de proximité, facilement maniable, dans un cadre délimité.

Cette modalité d'accompagnement de la formation doctorale, notamment par la qualité de l'encadrement qu'elle implique, a largement fait ses preuves en termes de taux de soutenance et d'accès à l'emploi.

Une enquête sur le devenir des docteurs ayant bénéficié du dispositif CIFRE a montré qu'ils considèrent que leur formation a servi leurs ambitions.

Au début de leur carrière, ils occupent des emplois scientifiques aussi bien dans les grands groupes que dans les petites ou moyennes entreprises, ou au sein d'organismes de recherche. On constate une certaine mobilité, tant interne qu'externe, dans les parcours des plus anciens d'entre eux.

Plébiscité, le dispositif CIFRE a vocation à contribuer au processus d'innovation des entreprises françaises et à leur compétitivité. Il favorise les échanges entre les laboratoires de recherche publique et les milieux socio-économiques et contribue à l'emploi des docteurs dans les entreprises, grandes ou petites.



Cifre
Conventions

Un outil de mise en relation
des étudiants, des entreprises et des laboratoires.
Déposez vos offres de CIFRE sur le site de l'ANRT :

www.anrt.asso.fr

Etudiants

Dopez votre avenir par un premier emploi diplômant

Récemment diplômé de niveau M, vous contribuez, dans un contexte concret, au développement et à la valorisation des connaissances scientifiques. Vous vous dotez d'une formation d'excellence et d'une expérience de recherche reconnue. Vous êtes inséré dans un réseau d'experts.

Votre entreprise et votre laboratoire d'accueil misent sur votre esprit créatif en vous confiant la responsabilité d'un projet de recherche sur lequel ils établissent un partenariat. Vous êtes confronté aux réalités et aux contraintes de votre entreprise, vous acquérez ainsi un «savoir-être» recherché. Vous évoluez dans des conditions matérielles optimales.

Recruté en CDI ou en CDD 3 ans* avec un salaire annuel brut minimum de 23 484 €**, vous réalisez votre thèse de doctorat en menant vos travaux de recherche dans l'entreprise et dans le laboratoire d'accueil. Vous participez ainsi au rapprochement du milieu académique avec les attentes concrètes de votre entreprise. Vous vous enrichissez d'une capacité à évoluer naturellement dans ces deux mondes aux contraintes distinctes.

Conformément à l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale, vous êtes inscrit en doctorat dans l'école doctorale de rattachement de votre laboratoire d'accueil, vous avez accès à toutes les formations qu'elle dispense.

La soutenance de la thèse vous confère le grade de docteur. Vous avez fait la preuve de votre capacité à mener un projet de R&D d'envergure. On vous reconnaît une ouverture à la recherche et à l'innovation, une capacité accrue à aborder les problèmes d'une entreprise, à dialoguer entre partenaires de cultures différentes.

Une formation doctorale bien encadrée

En 27 ans d'existence, les CIFRE enregistrent un taux de soutenance de 88%, tous secteurs disciplinaires confondus.

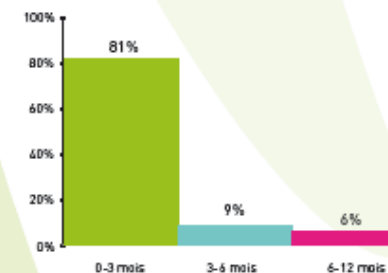
L'encadrement conjoint du responsable scientifique en entreprise et du directeur de thèse, ainsi que les rapports d'activité annuels exigés par l'ANRT, concourent à ce taux de succès remarquable.

Insertion professionnelle des docteurs à l'issue de la CIFRE



Résultats obtenus sur 11 808 CIFRE depuis 1981

Temps d'accès à l'emploi court***



Une très large majorité des docteurs trouve un emploi dans les 6 mois qui suivent la CIFRE.

La facilité avec laquelle les chercheurs changent d'entreprise démontre leur excellente employabilité ainsi que la reconnaissance de leur expérience.

Pour être candidat à une CIFRE

- Être titulaire du grade de master : diplôme de master, d'école d'ingénieur ou de commerce.
- Ne pas être inscrit en doctorat depuis plus d'un an.
- Ne pas être embauché dans l'entreprise depuis plus d'un an.
- Sans condition de nationalité.
- Sans condition de spécialité.

* Art. D 1242 - 3 & 6 du code du travail

** Valeur 2009

*** Statistiques établies à partir de 2000 parcours de docteurs

Entreprises

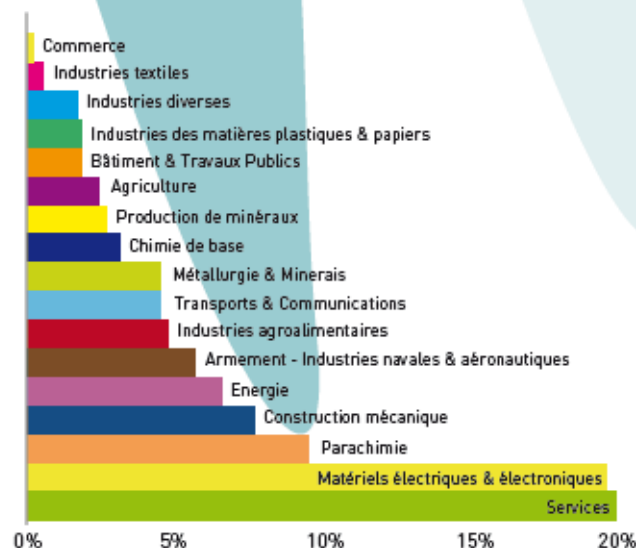
Dopez vos performances en recrutant un doctorant

Vous avez des projets d'anticipation, de développement ou de transfert ; vous avez besoin d'accéder à une masse critique de compétences scientifiques, à des moyens d'essai au meilleur niveau technologique, de lever un verrou technologique.

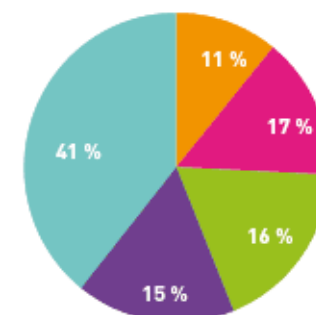
Confiez à un diplômé de niveau M* un problème de R&D, il vous proposera des solutions concrètes avec l'appui de son laboratoire de recherche. Vous bénéficierez ainsi des compétences d'une équipe de recherche performante et de matériels scientifiques adéquats. Intégré dans votre entreprise, il saura orienter vos solutions en alliant les approches académiques et vos contraintes métiers et temps.

Vous constituez un vivier de jeunes talents qui connaîtront parfaitement les rouages de votre entreprise, les spécificités de votre secteur d'activité.

Secteurs d'activité des entreprises



Répartition des retombées reconnues par les entreprises



- Mise au point d'un prototype
- Dépôt d'au moins un brevet
- Amélioration ou création de procédé
- Mise au point d'un nouveau produit
- Acquisition de savoir-faire

Résultats obtenus sur 11 808 CIFRE depuis 1981

Pour être éligible à une CIFRE

- Etre une structure appartenant au monde socio-économique (entreprise, association, collectivité territoriale) de droit français.
- Sans condition de domiciliation en France ou à l'étranger.
- Sans limite de taille.
- Sans quota par structure.

L'ANRT, pour le compte du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, vous verse une subvention annuelle de 14 000 €** pour un salaire d'embauche annuel brut, en CDI ou CDD de 3 ans***, au moins égal à 23 484 €.

Les coûts restants à votre charge sont éligibles au Crédit Impôt Recherche et donnent lieu à un crédit d'impôt d'au moins 14 294 €****.

Vous signez avec le laboratoire d'accueil un contrat de collaboration garant des conditions de déroulement des recherches et du partage de la propriété des résultats obtenus.

- Dépôt de dossier tout au long de l'année.
- Délai d'instruction : 2 mois.
- Pour recruter votre doctorant, ou trouver un laboratoire, déposez votre offre de CIFRE sur le site de l'ANRT, www.anrt.asso.fr.

* Diplôme de master, d'école d'ingénieur ou de commerce

** Valeur 2009, versement trimestriel à terme échu

*** Art. D 1242 - 3 & 6 du code du travail, sans obligation d'embauche à l'issue du CDD

**** Explications sur le site de l'ANRT

Laboratoires

Dopez vos recherches avec une CIFRE

Les CIFRE vous permettent de placer vos doctorants dans des conditions scientifiques et financières optimales pour réaliser leur thèse. Vous préparez vos étudiants aux métiers de la recherche et de l'innovation. Vous leur offrez une véritable voie de professionnalisation.

Vous confrontez vos axes de recherche avec la stratégie et les besoins des entreprises, vous vous dotez d'un potentiel de transfert et de valorisation de vos recherches. Vous avez accès à un terrain d'expérience ou à un potentiel technologique important. Vous créez un tissu de relations durables avec l'entreprise.

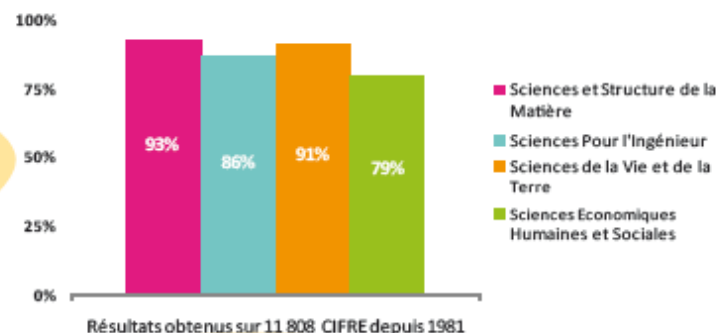
Vous permettez à vos chercheurs de suggérer de nouveaux concepts en combinant des approches fondamentales et l'élaboration de solutions concrètes répondant aux besoins des entreprises.

Recruté en CDI ou CDD de 3 ans* par l'entreprise, le doctorant est inscrit dans l'école doctorale de rattachement de votre équipe. Il a accès à l'ensemble des formations qu'elle dispense. Le très bon taux de soutenance ainsi que l'employabilité des docteurs donnent largement crédit à cette modalité de formation par la recherche.

Vous signez avec l'entreprise un contrat de collaboration garant des conditions de déroulement des recherches et du partage de la propriété des résultats obtenus.

- À votre demande, nous présentons le dispositif CIFRE à vos étudiants de niveau M, tout au long de l'année.
- Pour trouver une entreprise et/ou un doctorant en vue d'une CIFRE, déposez votre offre de partenariat sur le site de l'ANRT, www.anrt.asso.fr.

Taux de soutenance par discipline

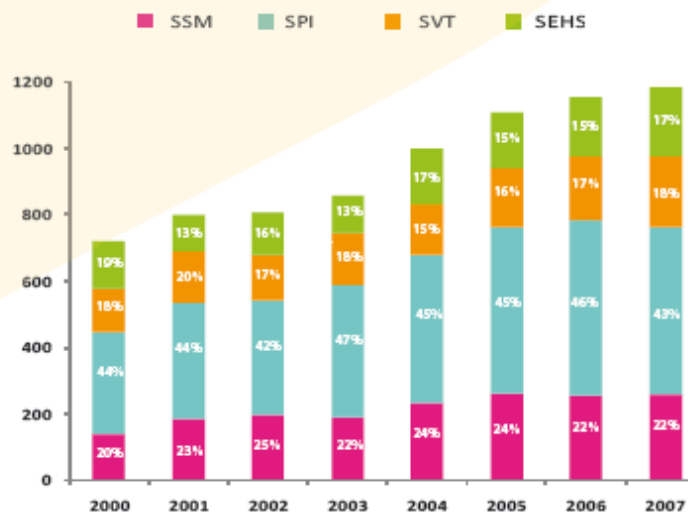


Résultats obtenus sur 11 808 CIFRE depuis 1981

Pour accueillir un doctorant en CIFRE

- Être un laboratoire de recherche implanté dans une université, une école, un organisme public de recherche.
- Être une équipe de recherche reconnue, rattachée à une école doctorale.
- Les laboratoires étrangers sont éligibles dans le cadre d'une cotutelle avec un établissement français.

Évolution du nombre annuel de CIFRE



Instruction & accompagnement



Inscription tout au long de l'année

Délai d'instruction : 2 mois.
Sans contingent annuel de dossiers par structure.
Sans condition de spécialité.

Critères d'attribution d'une CIFRE

Proposer un sujet de thèse qui s'intègre dans la stratégie de recherche et de développement de l'entreprise.

Placer le doctorant dans des conditions d'emploi scientifique : à l'issue de la thèse, le jeune docteur devra pouvoir justifier d'une expérience professionnelle de recherche.

S'appuyer sur les compétences d'une équipe de recherche dans le cadre d'une collaboration partenariale.

Renseignements et demandes de dossier

ANRT
41, boulevard des capucines
75002 Paris
Tél : 01 55 35 25 60 / Fax : 01 55 35 25 55

Site internet : www.anrt.asso.fr

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez poser vos questions par mail à l'adresse suivante :



cifre@anrt.asso.fr

Réponse sous 48h

Les conventions industrielles de formation par la recherche sont financées par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Sélection des dossiers

Le comité d'évaluation et de suivi s'appuie sur les conclusions des expertises :

technico-économique, confiée au délégué régional à la recherche et à la technologie de la région de l'entreprise, prenant en compte la solidité financière de celle-ci, son implication dans le projet de recherche, sa capacité à accompagner la formation scientifique du candidat ;

scientifique, réalisée par un spécialiste du domaine de recherche qui évalue la qualité du sujet et son adéquation avec la formation doctorale et le milieu professionnel proposé.

En cas de besoin, les conclusions des experts sont transmises à l'entreprise qui pourra, ainsi, mieux finaliser son projet et les modalités de la collaboration avec le laboratoire d'accueil.

Accompagnement à la réussite

À chaque date anniversaire de prise d'effet de la convention, un rapport d'activité rédigé par le doctorant, visé par le responsable scientifique dans l'entreprise et le directeur de thèse, est fourni à l'ANRT.

Des sessions de formation à la veille technologique, à la confidentialité, à la propriété intellectuelle sont proposées gratuitement aux doctorants. Elles sont organisées régulièrement sur tout le territoire dans un esprit d'interdisciplinarité.

